



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MÉLÈSE (Pierre), « Extrait du Privilège du Roy », *Trois comédies. La Mère coquette, La Veuve à la mode, Les Dames vengées*, DONNEAU DE VISÉ (Jean), p. 9-9

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09020-5.p.0053](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09020-5.p.0053)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1940. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Extrait du Privilège du Roy.

Par Grace & Privilège du Roy, Donné à Paris le 30. jour de Decembre 1665. Signé, Par le Roy en son Conseil, DE SEIGNEROLLES : Il est permis à Pierre Trabouillet, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & debiter une Piece de Theatre, intitulée LA MERE COQUETTE ou LES AMANS BROÛILLEZ, pendant le temps et espace de cinq ans, entiers & accomplis, à compter du jour que ladite Piece sera achevée d'imprimer : Et defenses sont faites à tous Libraires, & autres, de quelque qualité & condition qu'ils soient, de l'imprimer, ou faire imprimer, à peine aux contrevenans de trois mille livres d'amende, de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous despens, dommages & interests, ainsi que plus au long il est porté par ledit Privilège.

Registré sur le Livre de la Communauté, suivant l'Arrest de la Cour.

Signé, S. PIGET, Syndic.

Ledit Sieur Trabouillet, a associé audit Privilège, Michel Bobin, Nicolas Le Gras, & Theodore Girard, aussi Marchands Libraires à Paris, pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.

*Achevé d'imprimer pour la premiere fois,
le 4. janvier 1666.*

Les Exemplaires ont esté fournis.